



# PLUS VITE QUE L'ÉCLAIR !

**L**a zone de police Samson (Sambreville-Sombrefe) a récemment acquis deux radars entièrement digitaux et fonctionnant en trois dimensions. Ces appareils 'troisième génération' présentent de nombreux avantages tels que la programmation à distance ainsi que la possibilité, à terme, de flasher simultanément dans les deux sens de circulation.

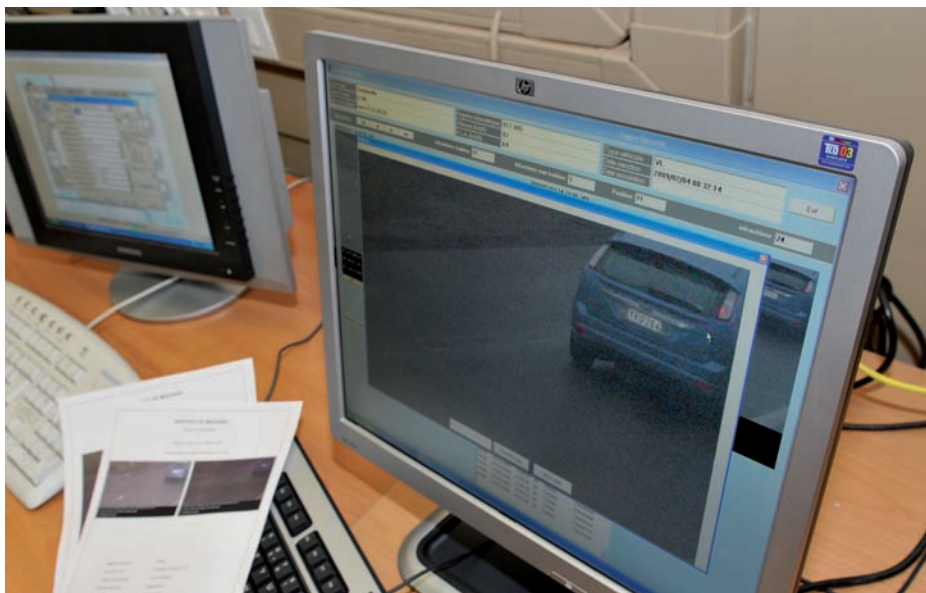
.....  
 Texte Gwendoline Hendrick  
 Photos Jos Balcaen  
 .....

SAMBREVILLE – La zone de police Samson a investi dans l'achat de deux radars – Mesta 210C de type EUCLIDE 2200 – totalement numériques, destinés à être utilisés sur chacune des deux communes de la zone. Cet appareillage est opérationnel 24 heures sur 24 et mesure automatiquement la vitesse d'un véhicule venant de face ou s'éloignant. De prochaines adaptations informatiques permettront de contrôler simultanément les deux sens de circulation. Chaque véhicule en excès de vitesse est 'flashé' et les renseignements relatifs à l'infraction (date, heure, ...) sont cryptés et envoyés pratiquement en temps réel, via une ligne ADSL sécurisée, vers un ordinateur du commissariat, lui aussi protégé, où les données sont décodées et ensuite traitées en vue d'établir un procès-verbal. Avant sa mise en service 'officielle', l'équipement a fait l'objet d'une phase de test de 3 mois. Toute nouveauté apporte son lot d'adaptations, le Mesta 210C n'échappe pas à cette règle. A titre d'exemple, ces deux radars

digitaux provenant de France ont dû être adaptés à la législation belge. "En France, la tolérance de 6% est appliquée à la vitesse autorisée. En Belgique, les 6% sont déduits de la vitesse réelle, le programme doit donc en tenir compte", précise le commissaire Eric Daujeumont, chef du service trafic de la zone.

### Gestion à distance

De nombreux paramètres peuvent être configurés directement depuis le PC du commissariat. Pour chaque radar, il est possible de gérer le sens de circulation visé ainsi que la vitesse à laquelle la caméra doit se déclencher. "L'appareil prend deux images du véhicule en infraction avec des réglages différents. Cela permet d'avoir à la fois une première image où l'on peut identifier le véhicule dans son environnement et une seconde où l'on peut lire le numéro de la plaque minéralogique", explique le commissaire. Le policier qui visualise les images prend



note du numéro de plaque et des données liées à l'infraction afin d'établir un procès-verbal. Il en profite également pour vérifier la validité du contrôle technique ainsi que la conformité du certificat d'immatriculation. La rédaction du procès-verbal nécessite encore une intervention humaine. Il est néanmoins prévu qu'à terme, le traitement du procès-verbal soit davantage automatisé. Les deux radars digitaux ne sont opérationnels que depuis quelques mois et déjà des résultats positifs sont observés. "Nous remarquons, de façon générale, une diminution de la vitesse. Par leur simple présence, les radars incitent les conducteurs à lever le pied", constate Eric Daujeumont. Durant la démonstration effectuée pour Inforevue, le commissaire a volontairement réduit la vitesse de déclenchement du flash! En quelques minutes, le commissariat a reçu plusieurs appels d'automobilistes inquiets d'avoir été flashés à 40 km/h en zone 50 ! Ces derniers ont été rassurés d'apprendre qu'il ne s'agissait que d'un test ! ■

## POLICE FÉDÉRALE : 20 SITES EN WALLONIE

En 2007, un protocole d'accord a été signé entre le ministre wallon du Budget, des Finances et de l'Équipement, Michel Daerden et le commissaire général de la police fédérale, Fernand Koekelberg. Ce document vise notamment la mise en place de contrôles de vitesse basés sur la technologie numérique le long des autoroutes wallonnes. Avec le concours de la police fédérale, la Région wallonne a, par conséquent, établi un cahier des charges précis relatif aux équipements souhaités. Le marché a récemment été attribué au constructeur français de radars MESTA 210 C. "En parallèle, 20 emplacements ont été déterminés", explique le commissaire Edwin Dassonville, coordinateur du projet au sein de la police fédérale. "Ces emplacements vont être équipés d'un boîtier vide installé par la Région wallonne dans lequel la police fédérale viendra placer un radar numérique. D'ici juin 2009, la police fédérale devrait être équipée de huit radars qui voyageront de site en site", ajoute-il. Ces 20 sites seront tous raccordés en un seul point : le centre régional de verbalisation (CRV) de Daussoulx d'où seront traitées toutes les infractions. La police fédérale étudie actuellement la possibilité d'ouvrir ce centre régional aux zones de police locale qui s'équiperont de radars numériques dans le cadre de ce marché.